

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
VENDREDI 10 OCTOBRE 2014**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 10 octobre 2014, à 20h30, sous la présidence de Gilbert Meyssonier, maire.

**Étaient présents :** MM. Gilbert Meyssonier, Joseph Ampilhac, Dominique Charretier, Jean Borie, Hubert Marrel, Jean-Michel Jamon, Solange Falgon, Alain Bernard, Pierre Helleputte, Eric Tauleigne, Michel Tallobre, Suzanne Tourette et Pascal Garnier.

**Étaient excusés :** Patricia Portal-Baptiste qui avait donné pouvoir à Gilbert Meyssonier

**Étaient absents :** néant

**Secrétaire de séance :** Alain Bernard a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :**

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2. Délibérations :**

**Réseau de chaleur bois : approbation de l'étude économique, validation du plan de financement :**

M. le Maire présente au conseil la note économique définitive établie par Pierre Schneider, assistant à maîtrise d'ouvrage, laquelle fait apparaître un bilan prévisionnel positif : + 2 433€ au compte d'exploitation avec une quantité de chaleur livrée égale à 2 651Mwh. L'étude est réalisée sur la base de trente-six abonnés, dont quatorze gros consommateurs (industriels, bâtiments publics...). Les abonnés, hormis les « gros clients », auront à s'acquitter d'un droit de branchement au réseau de 1 421.80€ HT soit 1 500€ TTC. M. le Maire explique ensuite, que pour la facturation de la vente de chaleur, deux régimes seront appliqués afin de ne pas pénaliser les particuliers :

	Régime général	Régime « particuliers »
R1 (consommation)	52.20€ HT/Mwh	65.00€ HT/Mwh
R2 (abonnement)	12.00€ HT/URCF*	8.50€ HT/URCF*

*\*URCF : Unités de Répartition des Charges Fixes. Le service est constitué de 10 000 URCF qu'il convient de répartir entre les abonnés.*

Puis, M. le Maire rappelle le tracé du réseau de chaleur qui débute derrière la salle polyvalente avec l'installation de deux chaudières bois et d'une chaudière fioul laquelle assurera la continuité de la distribution de chaleur en cas de panne des deux autres. Le réseau dessert la MAS et le secteur des Narcisses puis la rue Grellet de la Deyte, rue de Fonteline, Montée St Martin, rue du Mont Bar (de la Poste à la maison de retraite) puis il se poursuit jusqu'à l'église via la Montée entre les Jardins. Deux annexes sont également prévues : rue Germaine Tillion et rue Baptiste Marcet. C'est un tracé qui pourra évoluer au fur et à mesure de l'avancement du projet.

M. le Maire soumet ensuite au conseil le nouveau plan de financement suite au résultat de l'appel d'offres qui s'établit comme suit :

<b><u>Dépenses</u></b>	
Travaux	2 472 151€
Maîtrise d'œuvre	149 500€
Frais annexes	50 500€
<b>Total HT</b>	<b>2 672 151€</b>
<b><u>Recettes</u></b>	
ADEME	983 270€
CONSEIL REGIONAL	50 000€
CONSEIL GENERAL	50 000€
<b>Total des aides publiques</b>	<b>1 083 270€</b>
Frais de raccordement des particuliers (22)	31 280€
Emprunt Caisse des Dépôts	1 168 200€
Emprunt autre banque	329 901€
Emprunt déjà réalisé pour les études	59 500€
<b>Total</b>	<b>2 672.151€</b>

Après en avoir délibéré, le conseil, par 13 voix pour et deux abstentions (S. Falgon et E. Tauleigne), décide de réaliser le réseau de chaleur bois et de valider le plan de financement tels que présentés

précédemment sous réserve de l'acceptation des prêts à contractualiser auprès des organismes bancaires (CDC et autre banque) et sous réserve de la signature des polices d'abonnement par les futurs abonnés.

#### **Réseau de chaleur bois : validation du règlement de service et des polices d'abonnement :**

M. le Maire soumet au conseil le règlement de la régie ainsi que les polices d'abonnement qui seront remis aux usagers du service de distribution d'énergie. Le règlement précise que chaque sous-station de raccordement au réseau ainsi que chaque compteur appartiennent au service. En aval des sous-stations d'échange, les équipements secondaires situés à l'intérieur des bâtiments sont de la responsabilité de l'abonné. Les abonnements sont conclus pour une durée de 12 ans, renouvelable tacitement pour une durée de 8 ans ; les deux premières périodes d'abonnement couvrant la totalité du prêt à contracter sur 20 ans. Les polices d'abonnement prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sous réserve de la mise en service des installations à cette date.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 13 voix pour et deux abstentions (S. Falgon et E. Tauleigne) de valider le règlement de service de la régie de distribution d'énergie et les polices d'abonnement tels que présentés précédemment et d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier sous réserve de la réalisation effective du réseau de chaleur.

#### **Réseau de chaleur bois : contractualisation des approvisionnements :**

M. le Maire expose au conseil que cinq fournisseurs ont été consultés pour l'approvisionnement des chaudières en combustibles bois-énergie sur la base d'un cahier des charges établi par Pierre Schneider, assistant à maîtrise d'ouvrage. Il apparaît que le produit que propose PFA (Produits forestiers d'Auvergne) dont le siège social est à Royat, convient tout à fait au type de chaudières prévues :

Plaquettes forestières (éclaircies, taillis, rémanents) :	50%
connexes de scieries (écorces et chutes courtes) :	20%
connexes de scieries (plaquettes) :	30%
produits de rebut propres (palettes...) :	*
mode de livraison :	benne 90m <sup>3</sup> fonds mouvants
humidité :	40% maximum
granulométrie :	P65 ou P100
<b>prix €HT/tonne livrée :</b>	<b>62.10€ HT</b>
€HT/MWh entrée chaudière :	21.80€ HT
€HT/MAP :	15.90 € HT

Le contrat est prévu pour une durée de trois ans à compter de la fin de l'année 2015 et le prix du combustible est révisable annuellement selon une formule indexée sur le bois et les transports routiers. Les produits forestiers proviendront en grande majorité des scieries d'Allègre.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 13 voix pour et deux abstentions (S. Falgon et E. Tauleigne), de confier l'approvisionnement des chaudières bois à PFA et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat (après relecture par les conseillers), et tout document afférent à cette affaire sous réserve de la réalisation effective du réseau de chaleur.

#### **Décision modificative sur le budget de la chaufferie n°01/2014 :**

Après en avoir délibéré, le conseil valide par 13 voix pour et deux abstention (S. Falgon et E. Tauleigne), la décision modificative n°01/2014 sur le budget de la chaufferie :

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 2031 Frais d'études et frais annexes	53 132€	
D 2153 Travaux	2 380 748€	
R 1312 Conseil régional		50 000€
R 1313 Conseil général		50 000€
R 1318 ADEME		835 779€
R 1641 Emprunts (CDC + autre banque)		1 498 101€
<b>TOTAL</b>	<b>2 433 880€</b>	<b>2 433 880€</b>

Commentaires :

#### **En recettes :**

- Conseil régional : subvention accordée par la Région : 50 000€
- Conseil général : subvention accordée par le Département : 50 000€
- ADEME : subvention accordée par l'ADEME : 983 270€ moins 147 491€ déjà versés et déjà inscrits au budget primitif
- Emprunts : 1 498 101€ correspondent à 1 168 200€ de prêt à réaliser à la CDC et 329 901€ de prêt à réaliser dans une autre banque. Les 59 500€ déjà empruntés pour financer les études préalables sont retirés car déjà inscrits au budget primitif
- Frais de raccordement des particuliers : seront inscrits en fonctionnement lors de la mise en service (31 280€)

#### **En dépenses :**

**Frais d'études et frais annexes** : 200 000€ à financer, déjà payé les années précédentes : 66 868€, 80 000€ inscrits au budget primitif 2014, reste à inscrire 53 132€

**Travaux** : 2 472 151€ à financer, 91 403€ déjà inscrits au budget : reste à financer 2 380 748€.

**Chauffage de l'église : Avenant n°2 à la convention entre la commune et les propriétaires de l'ex-presbytère :**

M. le Maire rappelle au conseil que la convention signée avec les propriétaires de l'ex-presbytère en vue de régler provisoirement le mode de chauffage commun à la cure et à l'église dans l'attente de la réalisation du réseau de chaleur bois, a pris fin le 31 mars 2014. Le projet de réseau de chaleur ayant pris du retard il convient de modifier la convention par avenant (n°2) :

Il a été convenu ce qui suit :

- la convention prendra fin à la date de mise en service du réseau de chaleur ;
- la convention prendra fin d'elle-même si les propriétaires décidaient de vendre ;
- le coût d'électricité lié au fonctionnement de la chaudière sera pris en charge par la commune à hauteur de 80€ par saison de chauffe ;
- La clé de la maison des propriétaires est confiée à Jean Borie, Maire-adjoint
- les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, l'avenant n°2 à la convention entre la commune et les propriétaires de l'ex-presbytère et autorise M. le Maire à le signer.

**Adhésion à l'atelier d'urbanisme du Parc naturel régional du Livradois-Forez :**

M. le Maire explique au conseil, que dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg, le PNRLF peut apporter une aide technique à la commune dans les domaines suivants :

- la définition et la mise au point des préprogrammes des opérations ;
- la rédaction des cahiers des charges et des marchés de maîtrise d'œuvre et d'études ;
- l'appui à la mobilisation de compétences externes (urbanistes, architectes, BE techniques,...) ;
- l'aide aux choix des équipes de maîtrise d'œuvre et des bureaux d'études ;
- le suivi technique des missions de maîtrise d'œuvre et des bureaux d'études ;
- la concertation et la mobilisation des partenaires techniques et financiers.

Pour bénéficier de cette aide, il convient que la commune adhère à l'atelier d'urbanisme du Parc moyennant une cotisation annuelle de 1€ par habitant.

- Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'adhérer à l'atelier d'urbanisme du PNRLF, d'autoriser M. le Maire à signer la convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et de désigner Pierre Helleputte, titulaire, et Gilbert Meyssonier, suppléant, comme représentant de la commune au comité de pilotage de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

**Aménagement de la voirie communale 2014 : avenant n°1 :**

M. le Maire soumet au conseil l'avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement de la voirie communale attribué à l'entreprise Broc dont le surcoût s'explique par la nécessité de réaliser un enrobé à chaud au village de Besses :

Marché initial	39 347.00€ HT
Nouveau montant de marché	44 724.75€ HT
Soit avenant	5 377.75€ HT
	soit +13.5%

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de la voirie attribué à l'entreprise Broc et autorise M. le Maire à le signer.

**Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe :**

M. le Maire expose au conseil qu'un employé communal affecté aux services techniques a obtenu sa mutation au Conseil général de la Haute-Loire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014. Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h) pour remplacer cet agent actuellement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Compte tenu des formalités et délais de publicité, la date d'embauche est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de créer un poste à temps complet d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

**Décisions modificatives sur le budget principal n°01/2014 et sur le budget du lotissement du Clos du Fangeas n°01/2014 :**

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité, les décisions modificatives n°01/2014 sur le budget principal et sur le budget du lotissement « Le Clos du Fangeas » :

DM budget principal :

Désignation	Dépenses
<b>INVESTISSEMENT</b>	
D 2151 réseaux de voirie	-1 135.66€
D 27638 créances sur autres établissements publics	+1 135.66€

DM budget du lotissement :

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 001 déficit d'investissement	1 135.66€	
R 16878 emprunts et autres dettes assimilées		1 135.66€

**Admissions de créances en non-valeur :**

M. le Maire propose d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables sur les budgets de l'eau et de l'assainissement compte-tenu de l'échec des recouvrements amiables :

- Budget de l'eau : 273.24€
- Budget de l'assainissement : 146.91€

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, ces admissions de créances en non-valeur.

**Désignation d'un(e) représentant(e) du droit des femmes :**

Dominique Charretier, a été désignée pour représenter la commune à la commission pour le droit des femmes présidée par Christine Thivat, Maire de Lissac.

**3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :**

Néant

**4. Informations sur l'activité de la CCPA :**

Gilbert Meyssonier rend compte au conseil de la réunion de bureau du 25 septembre au cours de laquelle a été validé le diagnostic du territoire en vue de l'élaboration du futur SCOT. Les nouveaux contrats « AUVERGNE + » ont été présentés avec leurs axes de référence : attractivité- numérique et transition énergétique.

**5. Questions des conseillers et du public :**

Néant

**6. Informations de la municipalité :****Camping : bilan de la saison 2014 :**

Suzanne Tourette, conseillère municipale en charge du camping, présente le bilan de la saison 2014 qui est mauvais pour deux raisons essentielles : des conditions météorologiques désastreuses et un contexte économique très défavorable. Le nombre de nuitées baisse de 26% par rapport à 2013 engendrant une diminution des recettes de 30% (7 580.29€). Les dépenses se maintiennent par rapport à l'année dernière (19 217.74€) mais compte tenu du manque de recettes, le déficit s'aggrave considérablement -11 637.45 contre -8 292.46€ en 2013.

M. le Maire demande à Suzanne Tourette de réunir la commission tourisme pour revoir les tarifs du camping et réfléchir aux travaux à réaliser en vue de l'amélioration de la sécurité et des structures d'accueil des campeurs.

**Ecole laïque Jean Macé :** A la suite de sa visite du 02 octobre, l'inspecteur d'académie se veut rassurant quant au maintien des 3 postes pour la rentrée scolaire 2015-2016.

**Devenir des tilleuls place de l'Eglise :**

La question des tilleuls sera traitée lors du réaménagement de la place à l'occasion des travaux du réseau de chaleur.

**Thé dansant des Aînés :**

Il aura lieu le vendredi 14 novembre à 14h30 au centre George Sand avec la participation de Robert Baylot et du « Mas Band Percu » de la MAS. A cette occasion, les Aînés se verront remettre le programme des festivités du CCAS pour 2014-2015.

**Exposition :** une exposition sur la guerre de 14-18 se tiendra à la médiathèque Germaine Tillion du 26 octobre au 15 novembre 2014 aux heures habituelles d'ouverture (mercredi et samedi 9h30-11h30, vendredi 16h-18h et dimanche 10h-12h)

**Cérémonie du 11 novembre :** elle aura lieu le dimanche 9 novembre au Monument de la place Docteur Gallaud. A l'occasion du centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, la liste des jeunes mobilisés d'Allègre pourrait être lue.

**Foire de la Saint Martin :** Elle aura lieu le samedi 8 novembre.

Séance levée à 23h40.